

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT PORTANT RÉGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION SUR LE CAMPUS UNIVERSITAIRE**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-1, L712-2 et R712-1 et suivants ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L121-1, L121-2 et L211-2 ;
Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment leur article 7 ;
Considérant l'organisation de l'évènement « World University Championship Handball » sur le campus Montaigne-Montesquieu par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Sport Universitaire (LNASU) ;
Considérant la nécessité de prévenir les accidents de la route en interdisant la circulation et le stationnement au sein de la zone de manifestation ci-après déterminée ;*

Le président de l'Université de Bordeaux

ARRETE

Article 1. Circulation et stationnement

A compter du lundi 15 juin 2026, jusqu'au mardi 30 juin 2026 inclus, la circulation et le stationnement sur la portion droite du parking du bâtiment STAPS situé au 12 Avenue Camille Julian à Pessac (33600) sera interdit.

Ce périmètre est délimité en rouge dans le plan annexé au présent arrêté (Annexe 1), la portion gauche du parking reste ouverte à la circulation.

Article 2. Exception

En cas de nécessité et sur autorisation expresse du Président de l'université, ce périmètre pourra être accessible à certains personnels et en tant que de besoin aux sociétés les accompagnant et à tout tiers dûment autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Sport Universitaire (LNASU), chargée de l'organisation de l'évènement.

Article 3. Exécution de l'arrêté

La LNASU, chargée de l'organisation de l'évènement, sera chargée de l'exécution du présent arrêté. Il lui appartiendra de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher tout stationnement et circulation sur le périmètre défini à l'article 1.

Article 4. Publication

Le présent arrêté sera transmis au chancelier des universités d'Aquitaine et publié conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université de Bordeaux et sera affiché sur le lieu concerné.

Fait à Talence, le 11 juin 2026
Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux



ANNEXE 1 : Zone de réglementation de la circulation et du stationnement

